



Comité syndical du 27 novembre 2019

DELIBERATION N° 19-043

Objet : Convention avec la Région Ile France relative au partage et à la mutualisation des données dans le cadre de la Smart Plateforme 2030.

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	18 NOV. 2019
Date d'affichage :	29 NOV. 2019
Acte rendu exécutoire :	29 NOV. 2019
Publication ou notification :	29 NOV. 2019
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON

<u>Sont présents :</u>	
M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
<u>Est excusé et suppléé :</u>	
M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
<u>Ont donné pouvoir :</u>	
M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pour voir à M. Pierre-Edouard EON
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
<u>Sont absents :</u>	
Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721, L.5722 et L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 19-043,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat avec la Région Ile de France et la convention particulière encadrant les modalités de participation du Syndicat à Ile de France smart Services ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

